**FICHE PEDAGOGIQUE**

**INTITULE DE LA FORMATION :**

**LA LOI HOGUET**

**INTRA OU INTER :** Inter – intra sur commande

**DISPENSEE EN :** Présentiel ou en visioconférence

**DUREE :** 7 heures

**Cout :**

Présentiel : 200 euros H.T.

 Visioconférence : 150 euros H.T.

**Loi Alur** : 7 heures

**FINANCEMENT DE LA FORMATION** : Eligible à la prise en charge totale ou partielle par votre organisme financeur : l’AGEFICE et au FIF PL.

**CONTEXTE :** Formation complète destinée aux professionnels de l’immobilier qui souhaite découvrir et/ou approfondir ses connaissances sur le socle de la Loi HOGUET.

**EFFECTIFS PAR SESSION** :

10 personnes maximum en présentiel

15 personnes maximum en visioconférence

**Compétences visées** : Connaitre l’intégralité du champ d’application de la Loi Hoguet et l’ensemble de ses spécificités.

**Objectifs pédagogiques de la formation** :

Maitriser l’ensemble des spécificités du champ d’application de la Loi Hoguet. Pouvoir mettre à jour ses obligations, devoir et diligence au sein de son cabinet et/ou agence immobilière.

**Publics** : Agent immobilier – Mandataire immobilier – Conseil en gestion de patrimoine – Professionnel du patrimoine.

**Pré-requis** : Réservé aux professionnels de l’immobilier.

**Moyens mis en œuvre spécifique** :

Formation dispensée en présentiel :

* La formation sera dispensée en présentiel dans les bureaux de CELESTINA FORMATION situé à Saint-Herblain (44800) au 6, avenue Marcellin Berthelot – Le Galilée.
* L’intégralité du cours en support papier ainsi qu’un stylo vous sera remis au début de la formation, ce livret vous permettra de prendre des notes et de suivre la formation dans de très bonnes conditions.
* Les différents modules de la formation seront projetés sur écran et commenté par la formatrice.
* Sera également mis à disposition un tableau blanc permettant d’illustré certaines données des modules pour une meilleure compréhension.

Formation dispensée en visioconférence :

* À la suite de votre inscription, il vous sera envoyé par mail quelques heures avant la formation des éléments en pièce jointe. Ces éléments sont :

- La feuille d’émargement.

- La feuille d’évaluation à chaud.

- Le cours complet en PDF.

- Le quiz final.

- La plateforme de cours à distance « GOOGLE MEET »

- Les principes de cet outil :

- Les caméras doivent être connectées.

- MEET est un outil pour dispenser la formation qui doit se dérouler de la même manière qu’en présentiel.

- Il vous sera demandé de faire un test de connexion au moins 15 minutes avant le début de la formation, pour que l’ensemble des stagiaires puissent être bien connectés à l’heure dite de la formation.

- il vous sera également demandé lors d’un tour de table d’exprimer vos besoins et votre niveau de compétences au déroulé de la formation.

* La formatrice diffusera le cours en partage d’écran pour que tous les participants puissent suivre le cours dans de très bonnes conditions.
* Le cours sera commenté par la formatrice qui s’exprimera de façon claire. Ainsi, pour une meilleure interaction entre l’apprenant et le formateur, vous aurez la possibilité de poser des questions au formateur tout du long de la formation dispensée.
* A la fin du cours, vous devrez restituer à l’adresse électronique : celestinaformations@gmail.com les éléments suivants, complétés par vos soins :

- La feuille d’émargement - La feuille d’évaluation - Le quiz final.

**Méthodes pédagogiques** :

Pédagogie active – Méthode expositif et démonstrative avec exercices et mise en situation.

**PROGRAMME – CONTENU DE LA FORMATION**

* Introduction
* Définition – De quoi parle-t-on ?
* Les différents mandats de vente
* Les décrets d’applications
* Définition – De quoi parle-t-on ?
* Les conditions d’obtention de la carte de transaction
* Les modifications au fil du temps de la loi Hoguet
* La responsabilité civile
* La garantie financière
* Les spécificités des annonces de location
* Le devoir de conseil
* La rémunération de l’agent immobilier
* Le marché immobilier dans l’ancien
* Le marché immobilier dans le neuf
* Loi ELAN
* L’IFI
* Les conditions de moralité
* Discipline
* CNTGI
* Fonctionnement et sanctions
* Respect des lois et Règlements
* Obligation de vigilance
* Transparence
* Conflit d’intérêts
* Règlement des litiges
* La carte professionnelle européenne
* Etablissement secondaire
* Les différents statuts juridiques d’un agent immobilier
* La délégation de carte de transaction
* L’Apporteur d’affaires
* Document & correspondance
* Publicités pour les dispositifs d’investissement locatif
* Conclusion

**Accessibilité** :

L’organisme de formation a pris toutes les dispositions nécessaires pour un accueil personnalisé pour une personne en situation de handicap.

Il est souhaitable que la personne en situation de handicap prenne contact avec l’organisme de formation pour fixer un rendez-vous au moins 72 heures avant la dispense de la formation retenue.

L’entretien d’accueil devra avoir lieu avec l’apprenant pour connaitre les conséquences du handicap sur la formation : gestion de l’entrée en formation, relation avec les autres apprenants ainsi qu’avec le formateur.

Mesurer l’adéquation entre la formation produite et le handicap et enfin évaluer avec lui la cohérence de la formation par rapport à son parcours métier.

**Délais d’accès** :

Les inscriptions seront fermées 72 heures avant la date de la dispense de la formation. Ceux-ci permettant au formateur de pouvoir préparer précisément l’organisation de la formation.

**Modalités d’évaluation :**

Les évaluations se déroulent en trois temps :

En début de formation : le test de positionnement permet de connaitre le niveau de chacun des participant avant la formation de la journée.

Pendant la formation : en binôme ou en trinôme : travail sur des questions avec des mots clés sur les modules présentés pour s’assurer de la bonne compréhension et des acquis de la formation dispensée.

En fin de formation : quiz de fin de formation permettant d’évaluer les connaissances acquises.

**Evaluation des connaissances :**

Quiz d’évaluation comportant 16 questions : il faudra obtenir au moins 75% de réponses justes au quiz final de formation pour obtenir une attestation de réussite de fin de formation validant 7 heures en loi Alur.

**Evaluation de satisfaction :**

Un formulaire de satisfaction sera remis à l’apprenant et devra être complété par ses soins en fin de formation. Celui-ci devra être remis au formateur en fin de formation.

**Formation certifiante :** non- formation continue des compétences Loi Alur.

**Certificat de réalisation – Attestation de formation :**

A l’issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée à l’apprenant s’il a obtenu au moins 75% de bonne réponse au quiz final.